



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **5 juillet 2021**

Décision n° **CP-2021-0703**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Culture - Soutien aux événements professionnels - Rencontres européennes des anches doubles 2021 - Attribution d'une subvention à la Fédération française des anches doubles (FFAD)

service : Délégation Développement responsable - Direction culture, sport et vie associative

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Van Styvendael

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 18 juin 2021

Secrétaire élu : Madame Nathalie Dehan

Affiché le : mardi 6 juillet 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, MM. Gascon, Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : Mmes Fautra (pouvoir à M. Cochet), Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel).

Commission permanente du 5 juillet 2021**Décision n° CP-2021-0703**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Culture - Soutien aux événements professionnels - Rencontres européennes des anches doubles 2021 - Attribution d'une subvention à la Fédération française des anches doubles (FFAD)**

service : Délégation Développement responsable - Direction culture, sport et vie associative

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 16 juin 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Objectifs pour la Métropole de Lyon

Conformément aux orientations stratégiques approuvées par délibération du Conseil n° 2021-0585 du 21 juin 2021, la Métropole conduit une politique de soutien aux événements professionnels dans le cadre de l'accompagnement à la structuration de la filière culturelle.

La Métropole assume une compétence obligatoire à travers la mise en œuvre d'un schéma métropolitain des enseignements artistiques, ensemble de mesures qui concourt à la mise en œuvre d'une politique culturelle d'aménagement du territoire en faveur de l'enseignement artistique dispensé par les conservatoires et écoles de musique, danse, art dramatique et cirque. Il s'agit de permettre l'accès du plus grand nombre aux pratiques artistiques.

Elle soutient, par ailleurs, des événements professionnels dont les contenus rencontrent les objectifs de sa stratégie en matière culturelle, et contribuent à enrichir, consolider et diversifier l'action des acteurs culturels du territoire.

Les Rencontres européennes des anches doubles sont un événement biennal rassemblant près de 2 000 professionnels, amateurs et spectateurs intéressés par la pratique des instruments de musique à anches doubles (familles instrumentales des hautbois et des bassons).

Le soutien à cet événement marque la volonté de valoriser l'offre d'enseignements artistiques du territoire métropolitain, en mettant en avant des disciplines artistiques moins connues du public, et qui vont à cette occasion bénéficier d'un coup de projecteur.

L'organisation de ces rencontres européennes est également l'opportunité de mettre l'accent sur des thématiques qui rejoignent les préoccupations de la Métropole dans son schéma : permettre à toutes les personnes de pouvoir s'engager dans l'apprentissage d'une pratique artistique, accompagner la réflexion des professionnels dans les évolutions de leurs métiers, s'emparer des enjeux d'écologie et recyclage et d'égalité entre les femmes et les hommes.

II - Les Rencontres européennes des anches doubles 2021

C'est à l'initiative des enseignants des disciplines des anches doubles du Conservatoire de Lyon et de l'Ecole nationale de musique, de danse et d'art dramatique (ENMDAD) de Villeurbanne que la 5^{ème} édition de ces Rencontres aura lieu à Lyon et dans la Métropole du 22 au 26 octobre 2021.

La FFAD portera l'organisation de cet événement. Cette fédération a été créée par la réunion de 3 associations fondatrices : l'Association française du hautbois, Fou de Basson et Bassons. Les Rencontres

européennes des anches doubles de Lyon en octobre 2021 marquent le 1^{er} congrès des 3 associations désormais réunies en Fédération.

Le programme de cet événement s'inscrira dans 3 objectifs principaux.

1° - Créer une dynamique entre les enseignants et musiciens d'instruments à anches doubles

En amont du festival, avec tous les élèves des conservatoires et écoles de musique du territoire et tous les musiciens pratiquant des instruments à anches doubles :

- création d'un giga ensemble d'anches doubles, qui se produira lors d'un concert à l'Auditorium de Lyon,
- "Festival off" : scènes ouvertes aux anciens élèves (1^{ères} parties d'auditions ou présentation de l'instrument), rencontres avec les compositeurs et compositrices dans les écoles de musique, concerts dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et hôpitaux, spectacle pour enfants, etc.,
- opération d'*upcycling* "recycl'anches" avec l'organisation d'une grande collecte d'anches usagées dans chaque école de musique pour leur donner une seconde vie. Il est envisagé de recycler les roseaux pour recréer, avec une résine ajoutée, des boîtes pour les anches et d'autres objets.

Pendant le festival, les concerts et scènes seront ouverts aux classes des structures de la Métropole.

2° - Faire découvrir la pratique des instruments à anches doubles au plus grand nombre

Le programme public de l'événement intègrera :

- 40 concerts et master classes organisés avec des artistes issus du territoire métropolitain et internationaux à l'Auditorium de Lyon, à la salle Molière, au Conservatoire de Lyon, au Centre culturel et de la vie associative (CCVA) de Villeurbanne, dans des scènes dans l'espace public,
- des concours d'interprétation, de composition, des ateliers (basson électro, jazz, improvisation, musiques traditionnelles, etc.),
- des essais d'instruments (basson, hautbois, contrebasson, cor anglais, cornemuse, binioù, etc.),
- la mise en avant du métier de facteurs d'instrument : réparation, entretien de l'instrument, et un atelier de fabrication d'anches.

Des conférences ouvertes à tous seront proposées sur différents thèmes :

- les métiers, les recherches, les innovations (les bois dont sont faits les bassons et les hautbois, les recherches de nouveaux matériaux, comment fonctionnent un hautbois et un basson, au travers de la modélisation informatique, mise en évidence des principes acoustiques des instruments, les métiers de la musique, l'apprentissage avec les outils numériques, etc.),
- les enjeux d'éco responsabilité (comment les fabricants gèrent le recyclage des déchets ?),
- les conservatoires pour tous (comment emmener des instruments classiques vers les musiques populaires ?),
- les enjeux d'égalité entre les hommes et les femmes dans l'enseignement artistique,
- l'enseignement de la musique à destination des personnes en situation de handicap.

3° - Les évolutions des métiers des professionnels des anches doubles

Les tables rondes professionnelles concerneront l'évolution des instruments, la création pour les anches doubles et les enjeux de répertoire, et l'évolution de la mixité dans les métiers liés à la pratique des instruments à anches doubles.

III - Budget prévisionnel de l'évènement et plan de financement

Le budget prévisionnel des Rencontres européennes des anches doubles 2021 se détaille ainsi :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
prestations de service	22 600	subventions	
défraiements et hébergements	2 370	<i>Métropole</i>	5 000
orchestre Auditorium	7 100	<i>Ville de Lyon</i>	3 000
coût des salles	19 380	mécénat	
réception	7 500	<i>FFAD</i>	17 600
frais de fonctionnement	10 000	<i>Mutuelle assurance des instituteurs de France (MAIF)</i>	1 500
contributions en nature des bénévoles	50 000	<i>Crédit mutuel</i>	2 000
		dons	87 050
		autres recettes	2 800
Total	118 950	Total	118 950

Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 € au profit de la FFAD, dans le cadre de l'organisation des Rencontres européennes des anches doubles à Lyon en 2021.

La subvention sera versée en une seule fois par paiement sur appel de fonds et après transmission du programme détaillé de l'évènement. Un bilan qualitatif et financier devra être transmis à la Métropole dans un délai de 6 mois après l'évènement.

La Métropole se réserve le droit de se faire rembourser tout ou partie de cette subvention si l'action n'est pas ou n'est que partiellement réalisée ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DECIDE

1° - Approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 € au profit de la FFAD dans le cadre de l'organisation des Rencontres européennes des anches doubles 2021 à Lyon.

2° - Autorise le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente décision.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 5 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° 0P33O3589A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 6 juillet 2021.